

Si vous ne parvenez pas à visualiser cet e-mail, [suivez ce lien](#).
Pour vous assurer de bien recevoir nos newsletters, ajoutez l'adresse contact-email@maratp.fr à votre carnet d'adresses.



Maintenant, vous pouvez demander
votre attestation Navigo dans toutes nos stations !

Cher(e) client(e),

La RATP vous propose un nouveau **service** : vous avez besoin d'une **attestation** pour votre forfait **Navigo** Semaine, Mois, Annuel (imagine R compris) ?

Rendez-vous tout simplement dans la station la plus proche de chez vous ou de votre lieu de travail !

Nos agents assurent désormais ce service dans toutes les stations du réseau métro et RER : **guichets**, comptoirs d'information, comptoirs clubs et agences commerciales.

EN SAVOIR PLUS



Gagnez du temps !

Vous avez un forfait Navigo Annuel ? Vous pouvez faire votre demande en ligne en un clic, sur notre [site RATP](#).



Vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mails de la RATP ? [Cliquez ici](#) pour vous désinscrire.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant par courrier au Correspondant Informatique et Libertés de la RATP - 13 Rue Jules Vallès - LAC JV27 - 75547 Paris.